Image not found or type unknown

Affiliation paternel suite au décès de celui ci

Par **nourhane**, le **21/04/2013** à **18:48**

Bonjour,

J'ai un enfant de 9 mois qui à sa naissance n'a pas pu etre reconnue par son père qui celui ci est décédé quelques mois après sa naissance. je souhaiterai savoir s'il est possible qu'il puisse porter le nom de famille de son père par le biais de ses grand parents? (sachant que nous avons déjà effectués un test de paternité via internet) quels sont les démarches à suivre? est il possible de juste rajouter le nom de son père à la suite du mien? combien de temps cela prendra t il? et le cout de cette démarche?

En vous en remercient d'avance.

Par **amajuris**, le **21/04/2013** à **19:18**

bjr,
un test de paternité via internet n'a aucune valeur.
donc il sera très difficile d' établir la paternité de votre enfant si son père est décédé.
je vous conseille de consulter un avocat.
la filiation peut être établie par la possession d'état.
vous pouvoir consulter ce lien:
http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/filiation-11962/etablissement-de-la-filiation-par-possession-detat-20761.html
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés